FORMULAIRE DE COMPTE-RENDU OFFICIEL



DATE DE LA CONCERTATION	Mercredi, 7 Juillet 2021 10:00 GMT +01:00		
TITRE DE LA CONCERTATION	Dialogue National sur les Systèmes Alimentaires au Maroc		
COORDONNATEUR	S.E.M. Aziz Akhannouch , Ministre de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts, Royaume du Maroc		
PAGE DE LA CONCERTATION	https://summitdialogues.org/fr/dialogue/39015/		
TYPE DE CONCERTATION	État membre		
CIBLE GÉOGRAPHIQUE	Maroc		

Les résultats de la Concertation pour le Sommet sur les systèmes alimentaires seront utiles pour développer la voie vers des systèmes alimentaires durables là où elles ont lieu. Ils constitueront une contribution précieuse aux voies nationales et intéresseront également les différents groupes de travail qui préparent le Sommet : les pistes d'action, les groupes scientifiques et les Champions, mais aussi les autres Concertations.

1. PARTICIPATION

NOMBRE DE PARTICIPANTS TOTAL

80

PARTICIPATION PAR TRANCHE D'ÂGE

0 0-18 5 19-30 39 31-50 30 51-65 6 66-80 0 80+

PARTICIPATION PAR SEXE

0

0

5

0

0

12

41 Homme 39 Femme 0 Je préfère ne pas répondre / autre

NOMBRE DE PARTICIPANTS DE CHAQUE SECTEUR

29 agriculture/cultures 7 Éducation 2 Soins de santé 5 Pêche et aquaculture 1 Communication 4 nutrition

Élevage 1 Transformation des aliments 8 Gouvernement national ou local

1 Agroforesterie 0 Commerce alimentaire, marchés 0 Utilitaires

10Environnement et écologie2Industrie alimentaire0Industrie0Commerce0Services financiers10Autre

NOMBRE DE PARTICIPANTS DE CHAQUE GROUPE DE PARTIES PRENANTES

0 Petite / moyenne entreprise / artisan 0 Travailleurs et syndicats

1 Grande entreprise nationale 0 Membre du Parlement

0 Société multinationale 0 Autorités locales

0 Petit exploitant 42 Gouvernement et institution nationale

Exploitant moyen 0 Communauté économique régionale

0 Grand exploitant 4 Nations Unies

Organisation non gouvernementale locale 2 Institution financière internationale

Organisation non gouvernementale internationale 4 Fondation privée / Partenariat / Alliance

Peuple autochtone 0 Groupe de consommateurs

Science et université 10 Autre

2. PRINCIPES D'ENGAGEMENT

COMMENT AVEZ-VOUS ORGANISÉ LA CONCERTATION DE FAÇON À INTÉGRER, RENFORCER ET AMÉLIORER LES PRINCIPES?

Le dialogue national a été organisé de sorte à intégrer, renforcer et améliorer les sept principes d'engagement du Sommet sur les systèmes alimentaires. Ces derniers ont été appliqués à toutes les étapes de la concertation depuis la phase de conception jusqu'à la phase de tenue des dialogues régionaux et du dialogue national.

COMMENT AVEZ-VOUS FAIT EN SORTE QUE VOTRE CONCERTATION REFLÈTE DES ASPECTS SPÉCIFIQUES DES PRINCIPES ?

La démarche adoptée et sa mise en œuvre a permis également de refléter les aspects spécifiques des principes comme suit :

Agir sans délai et prendre des engagements : Lors des réunions préparatoires, les avis ont tous convergé vers la nécessité de transformer les systèmes alimentaires en vue d'avancer vers la réalisation des ODD. Le choix des sujets a porté sur ceux ayant vocation à accélérer ce processus de transformation . La participation active, des responsables nationaux et régionaux, a impliqué un engagement fort quant à la compréhension du pourquoi du sommet, de ses principes et de ses objectifs. Lors des dialogues tenus, les participants ont été invités à réfléchir autour d'actions urgentes, réalisables et adaptées au contexte national, et à identifier les responsabilités des différentes parties prenantes.

Associer toutes les parties prenantes, respecter, et instaurer la confiance : Ces trois principes ont été pris en compte à travers : a) la tenue de réunions de travail pour s'assurer que les principaux interlocuteurs concernés par un sujet débattu soient invités ; b) la tenue des dialogues régionaux en présentiel a permis des interactions sereines et engagées ; et c) la tenue de séances de formation des animateurs en amont des dialogues pour s'assurer que leur rôle de facilitateur neutre, à l'écoute et acceptant les divergences était t assimilé. Les animateurs ont également veillé à ce que les différentes participants contribuent équitablement à la discussion.

Reconnaître la complexité des enjeux et compléter le travail des autres : Ces principes ont été concrétisés lors du choix des sujets de discussion et la préparation des présentations correspondantes. Ces présentations ont permis à la fois de fournir des données synthétisées aux parties prenantes pour leur permettre de s'approprier et de comprendre les enjeux qui seront portés au dialogue et de circonscrire les sujets ainsi que les travaux accomplis et/ou en cours. Il est à noter également que les acteurs ont été informés sur la démarche a

AVEZ-VOUS DES CONSEILS À D	ONNER AUX AUTRES COOR	DONNATEURS DE CONCEF	ITATIONS SUR L'ÉVALUATIO	ON DES PRINCIPES D'ENG	AGEMENT ?

3. MÉTHODE

Les résultats d'une Concertation sont influencés par la méthode utilisée.

AVEZ-VOUS UTILISÉ LA MÉTHODE RECOMMANDÉE DANS LE MANUEL DE RÉFÉRENCE DES COORDONNATEURS ?

/

Oui

Non

THÈMES ET RÉSULTATS DE LA CONCERTATION

POINT D'INTÉRÊT MAJEUR

Le Maroc a choisi de mener des dialogues sur des sujets ayant vocation à accélérer le processus de transformation vers des systèmes alimentaires durables. Quatre sujets de discussion, couvrant les cinq pistes d'action arrêtées par les Nations Unies, ont été identifiés. Il s'agit de : 1) Sécurité alimentaire et nutrition ; 2) Adaptation et résilience des systèmes de production, 3) Autonomisation économique des femmes ; 4) pertes, gaspillage et gestion des déchets alimentaires et organiques.

Ces quatre sujets ont permis à la fois d'intégrer les différentes composantes depuis la production jusqu'à la gestion des matières résiduelles, ainsi que les implications socio-culturels, économiques et environnementales des systèmes alimentaires, et d'associer la quasi-totalité des parties prenantes (acteurs institutionnels, producteurs agricoles, opérateurs privés, consommateurs, etc.). Pour tenir compte de la dimension territoriale, trois types de systèmes alimentaires ont été identifiés pour la conduite des dialogues régionaux, à savoir traditionnels, mixtes et modernes.

Lors des dialogues régionaux, le premier et le dernier sujet ont été déclinés en deux sous-sujets de discussion. Le premier sujet a été articulé autour des questions associées au surpoids et l'obésité, et la sous-alimentation et la dénutrition. Pour le dernier sujet, le premier sous-sujet a porté sur les pertes et gaspillage et le second sur la gestion des déchets alimentaires et organiques. Les autres sujets ont été adaptés aux contextes territoriaux. Au total six sous sujets ont été retenus :

- 1. Une alimentation durable contribue au bon état nutritionnel et à la bonne santé des marocains, et contribue à la durabilité des systèmes alimentaires à long terme ;
- 2. Les politiques agricoles, commerciales, et sociales facilitent l'accès à des aliments abordables, sûrs et nutritifs pour tous, tout en contribuant aux objectifs économiques et commerciaux du pays.
- 3. L'autonomisation économique des femmes en matière d'accès aux ressources, aux services, aux possibilités économiques, et aux prises de décision, contribue à améliorer la sécurité alimentaire des communautés et des ménages et à rendre les systèmes alimentaires plus efficaces et plus durables.
- 4. Les contributions à l'action climatique déterminées au niveau national et déclinées à l'échelle des périmètres irrigués sont de nature à renforcer l'adaptation et la résilience aux vulnérabilités, aux chocs et au stress des systèmes de production agricoles, d'une part, et à stimuler une production respectueuse de l'environnement, d'autre part;
- 5. Des chaînes d'approvisionnement équitables, sûres et durables garantissent une utilisation responsable des ressources naturelles et une réduction de la perte d'aliments et du gaspillage alimentaire, faisant de la durabilité un choix facile pour les consommateurs.
- 6. La promotion d'aliments produits de manière durable et de la réutilisation et du recyclage des ressources que représentent les déchets alimentaires et organiques contribue à la transition vers des systèmes alimentaires durables.

Tels que formulés, ces sous-sujets décrivent le fonctionnement des systèmes alimentaires marocains dans dix ans. Ils ont été répartis selon les régions retenues, correspondant aux trois types de systèmes identifiés, à raison de trois sous-sujets par région, soit au total neuf groupes de discussion. Les deux premiers , ont été discutés respectivement dans les systèmes moderne et traditionnel. Le troisième sous-sujet a été traité dans les systèmes mixte et traditionnel. Le quatrième sous sujet a concerné les trois systèmes alimentaires caractérisés par des contextes agro-écologiques différents: agriculture irriguée (système moderne), l'agriculture oasienne (système traditionnel) et les zones d'agriculture pluviale et de montagne (système mixte). Les deux derniers sous-sujets ont fait l'objet de discussion respectivement dans les systèmes moderne et mixte. Lors du dialogue national, les résultats des dialogues régionaux ont synthétisés, selon les quatre sujets susmentionnés, et rapportés aux instances nationales en vue de les débattre, les enrichir.

PISTES D'ACTION

- Piste d'action 1 : Garantir l'accès de tous à une alimentation sûre et nutritive
- Piste d'action 2 : Passage à des modes de consommation durables
- Piste d'action 3 : Stimuler la production respectueuse de la nature
- Piste d'action 4 : Promouvoir des moyens de subsistance équitables
- Piste d'action 5 : Renforcer la résilience aux vulnérabilités, aux chocs et au stress

MOTS-CLÉS

1	Finance	1	Politique
1	Innovation	1	Données et preuves
1	Droits de l'homme	1	Gouvernance
1	L'autonomisation des Femmes et des Jeunes		Compromis
		/	Environnement et climat

PRINCIPALES CONCLUSIONS

Le dialogue national a mis l'accent sur quatre sujets visant la mise en place de systèmes alimentaires durables et ancrés territorialement. Il s'agit de : a) sécurité alimentaire et nutrition ; b) adaptation et résilience des systèmes de production ; c) autonomisation économique des femmes ; et d) pertes, gaspillage et gestion des déchets alimentaires et organiques. Pour chaque sujet, des actions réalisables et adaptées ont été identifiées . Compte tenu des interconnections et des enjeux des sujets retenues ,les résultats ont été synthétisés en quatre domaines d'actions.

1. Environnement politique, institutionnel et de gouvernance
Le premier domaine d'actions porte sur les dispositifs réglementaires et institutionnels ainsi que les mécanismes de
coordination et cohérence des politiques, stratégies et programmes. Sur le plan réglementaire et institutionnel, les actions
préconisées consistent à poursuivre, mettre à niveau et/ou opérationnaliser les dispositifs législatifs et juridiques,
notamment dans les secteurs de l'eau, du changement climatique, de la biodiversité, la transition énergétique,
l'autonomisation des femmes, la sécurité sanitaire, la qualité nutritionnelle, les pertes et gaspillage, et l'économie circulaire.
Pour ce qui est de la cohérence des interventions, le dialogue a souligné les insuffisances dans le rapprochement entre les
logiques d'action et les mécanismes de coordination des acteurs impliqués, ce qui se répercute sur l'efficience des
interventions.

A cet égard, l'accent a été mis sur deux aspects fondamentaux de la gouvernance des politiques, la participation et la coordination. L'implication active de tous les acteurs dans l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies. En matière de coordination, les actions requises portent sur la formalisation des interactions interministérielles et le renforcement de la position des structures de coordination. Celles-ci doivent contribuer à l'harmonisation des interventions à travers une affectation optimale des ressources, une application des règles, et une communication efficace entre les acteurs.

2. Dotation des acteurs et des communautés de moyens et de ressources

Pour ce domaine, les actions inscrites visent à doter les acteurs institutionnels, les opérateurs privés, les organisations professionnelles, les communautés, les femmes et les consommateurs de moyens matérielles, humaines et informationnelles leur permettant de soutenir la transition vers des systèmes alimentaires durables. Il s'agit de mobiliser les investissements dans les infrastructures et les services ainsi que les ressources humaines et matérielles pour développer des chaines de valeur soutenant des marchés finaux durables. D'autre part, il s'agit de poursuivre les mesures visant à minimiser les sources de vulnérabilité en supportant les groupes fragiles à exercer leurs droits fondamentaux, en facilitant leur accès à l'emploi, à l'entrepreneuriat, aux ressources naturelles, aux services et aux marchés, et en favorisant leur participation aux processus politique et de gouvernance.

3. Recherche scientifique, éducation et dispositifs statistiques

Le troisième domaine intègre des actions ayant vocation à renforcer la recherche scientifique, l'éducation, et les dispositifs statistiques. Pour la recherche scientifique, les actions relevées ont porté sur deux volets: la promotion de programmes de recherche intégrés et multidisciplinaires. et la mobilisation des investissements, pour la création et l'incubation d'innovations adaptées aux conditions territoriales. Quant aux programmes d'éducation, les actions convergent vers le renforcement de l'intégration des notions de développement durable, dans les cursus de l'enseignement ainsi que dans les modules de formation destinés aux professionnels du secteur alimentaire.

Les constats des concertations organisées ont souligné l'importance des dispositifs statistiques pour l'évaluation des progrès accomplis, et l'élaboration des stratégies. Le système national de statistique implique une multitude de départements ministériels et consiste à produire des données sur les enjeux économiques, sociaux, et environnementaux. Malgré une forte culture statistique au Maroc, ce système peut s'améliorer, notamment au niveau de la coordination, l'harmonisation des méthodologies, la dotation en ressources humaines et matérielles, et la communication. Les propositions d'action ont porté sur trois principales composantes : a) le renforcement de capacités et la mobilisation des ressources suffisantes ; b) la mise en place d'une structure de coordination opérationnelle ; et c) l'extension des champs d'investigation pour intégrer les aspects non encore couverts: le genre, l'environnement, etc.

4. Contexte socio-économique et culturel

Ce domaine se rapporte aux actions visant à supporter l'émergence d'un contexte socio-économique et culturel favorable. Les actions retenues consistent à : a) Renforcer et opérationnaliser les programmes de sensibilisation du grand public pour transformer progressivement les mentalités ; b) institutionnaliser des campagnes d'information et de formation au sein des structures chargées de la diffusion des bonnes pratiques (agriculture, santé, etc.) et des organisations professionnelles ; c) renforcer le partenariat public-privé et entre les opérateurs des chaines de valeur en promouvant les mécanismes de coordination ; et d) capitaliser sur les expériences réussies et les diffuser à travers les les médias de masse et les réseaux sociaux.

PISTES D'ACTION

- Piste d'action 1 : Garantir l'accès de tous à une alimentation sûre et nutritive
- Piste d'action 2 : Passage à des modes de consommation durables
- Piste d'action 3 : Stimuler la production respectueuse de la nature
- Piste d'action 4 : Promouvoir des moyens de subsistance équitables
- Piste d'action 5 : Renforcer la résilience aux vulnérabilités, aux chocs et au stress

MOTS-CLÉS

1	Finance	1	Politique
1	Innovation	1	Données et preuves
1	Droits de l'homme	1	Gouvernance
1	L'autonomisation des Femmes et des Jeunes		Compromis
		/	Environnement et climat

RÉSULTATS POUR CHAQUE THÈME DE DISCUSSION - 1/4

Sujet de discussion : Sécurité alimentaire et nutrition

L'alimentation et la nutrition sont considérées à la fois comme une composante et un produit des ODD. Au Maroc, la vision politique de ce sujet est déclinée sous forme de plusieurs programmes . Sous leur dimension sectorielle, ils sont liés à l'agriculture, la pêche, l'eau, la santé, etc. D'autres sont de nature transversale comme l'Initiative Nationale de Développement Humain (INDH).

Ce sujet a porté sur deux volets. Le premier volet a été axé sur les questions associées au surpoids, obésité, maladies non transmissibles (MNT) liées à l'alimentation ainsi que la qualité et la salubrité des aliments. La transition épidémiologique et démographique, que le pays a connue, s'est manifestée par une augmentation de la charge de mortalité des MNT, principale cause de mortalité. Des estimations ont révélé que leurs coûts annuels représentent près de 3% du PIB, soit le double du budget du Ministère de la santé. Le second volet a porté sur la dénutrition. Le Maroc a enregistré des progrès importants dans ce domaine. Néanmoins, des efforts additionnels sont à mener, essentiellement chez les enfants, les femmes, et les groupes vulnérables.

Quatre engagements/intentions ont été identifiés : Le premier est lié à l'environnement politique, institutionnel et de gouvernance. Il a été structuré en quatre actions, à savoir : a) Institutionnaliser des mécanismes de coordination horizontale entre les départements concernés et impliquant les autres parties prenantes en vue d'assurer une bonne cohérence des politiques sectorielles et transversales ; b) Renforcer les capacités institutionnelles d'élaboration, d'exécution, et de coordination des stratégies et programmes ; c) Mettre en place des mesures et des instruments dissuasifs (taxes, réglementation de la publicité, ...) aux aliments et des boissons malsains ; et d) Établir des normes visant à donner accès à des régimes sains dans les structures publiques et encourager la mise en place de dispositifs favorisant l'allaitement maternel.

Le deuxième engagement consiste à appuyer le processus de transition vers des chaines alimentaires inclusives, tenant compte de la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Les actions structurantes portent sur la diffusion à grande échelle des bonnes pratiques agricoles ; le soutien des petits producteurs à s'inscrire dans une démarche de certification et de normalisation ; et l'intégration des préoccupations de sécurité alimentaire et nutritionnelle dans les contrats-programmes gouvernement-interprofessions. Le troisième engagement vise à doter les acteurs et les communautés de moyens leur permettant d'accéder et de contribuer à la sécurité alimentaire et à une nutrition saine et durable. Le renforcement des stratégies de réduction de la pauvreté ; la communication et la sensibilisation des consommateurs ; la création d'environnement porteur pour l'activité physique ; et l'implication active des associations de protection des consommateurs ; constituent les principales actions pour cet engagement.

Le dernier engagement a été consacré à l'appui des programmes de recherche et d'éducation. D'une part, il s'agit de renforcer les capacités de coordination entre les institutions de recherche ; mobiliser les investissements dans la recherche axée sur la création, l'adoption et l'incubation de technologies et de pratiques innovantes en matière de sécurité alimentaire et de nutrition. D'autre part, le renforcement de l'intégration de la composante éducation nutritionnelle dans tous les cursus de l'enseignement

Selon les participants, la mise en œuvre de ces engagements devrait prendre en compte la diète méditerranéenne et/ou marocaine, les spécifiées territoriales, le milieu de résidence et les catégories socio-économique de la population. Les quatre engagements impliquent les acteurs institutionnels, à l'échelle nationale et à l'échelle territoriale, les centres de recherche, les opérateurs privés, les organisations professionnelles ainsi que les ONG.La coordination et la cohérence des politiques /stratégies ont constitué les principaux défis pour la réalisation de ces engagements.

PISTES D'ACTION

- Piste d'action 1 : Garantir l'accès de tous à une alimentation sûre et nutritive
- Piste d'action 2 : Passage à des modes de consommation durables
 - Piste d'action 3 : Stimuler la production respectueuse de la nature
- Piste d'action 4 : Promouvoir des moyens de subsistance équitables
 - Piste d'action 5 : Renforcer la résilience aux vulnérabilités, aux chocs et au stress

MOTS-CLÉS

✓ Finance
 ✓ Politique
 ✓ Données et preuves
 ✓ Droits de l'homme
 ✓ Gouvernance
 L'autonomisation des Femmes et des Jeunes
 Compromis
 Environnement

et climat

RÉSULTATS POUR CHAQUE THÈME DE DISCUSSION - 2/4

Sujet de discussion : Adaptation et résilience des systèmes de production

L'adaptation et la résilience des systèmes de production face aux changements climatiques, touchent plusieurs ODD. Au Maroc, les scénarios climatiques prévoient une hausse des températures, une réduction des précipitations et par conséquent une baisse des disponibilités en eau. Ces manifestations sont déjà ressenties sur les différents types de systèmes production. Pour en tenir compte, ce sujet a été traité dans trois régions retenues. Les discussions ont porté à la fois sur l'adaptation et la résilience des systèmes de production, et la réduction des impacts environnementaux de ces systèmes.

Quatre engagements/intentions prioritaires ont été identifiés . Le premier concerne les dispositifs réglementaires, de gouvernance et de coordination. Il a été articulé autour de deux actions . La première action consiste à poursuivre, mettre à niveau et opérationnaliser le dispositif législatif et réglementaire des secteurs de l'eau, changement climatique, transition énergétique, biodiversité, et l'économie circulaire. La seconde action a porté sur le renforcement de la cohérence dans l'élaboration des politiques et stratégies en matière de changement climatique au niveau national et de leur déclinaison territoriale.

Le second engagement a porté sur la consolidation des stratégies et programmes associés à la transition agro-écologique, aux moyens de subsistance durables, et au renforcement des dotations et de l'efficience d'utilisation des ressources naturelles. Les actions consistent à : a) diversifier les moyens de mobilisation et de protection des ressources en eau, de réhabilitation des infrastructures hydraulique, et de recharge artificielle des nappes surexploitées ; b) Diffuser les bonnes pratiques agricoles climato-intelligentes et prévenir les effets de l'agriculture intensive sur les écosystèmes ; c) Renforcer les initiatives et actions engagées sur l'optimisation des performances énergétiques et promouvoir les énergies renouvelables tout en veillant à limiter les impacts négatifs ; d) Renforcer les approches participatives associées à la gestion des ressources en eau ; et e) Renforcer les programmes de résilience économique des populations par l'emploi, la protection sociale et la création d'opportunités économiques pour les jeunes.

Les domaines d'action du troisième engagement ont concerné la recherche et le transfert de technologie, le renforcement des capacités, et la gestion des connaissances. Il a été scindé en quatre actions : a) Soutenir les institutions chargées de la production statistique et des connaissances et assurer l'accès aux données pour les utilisateurs ; b) Renforcer les capacités de recherche nationales et régionales et le transfert de technologies et de pratiques innovantes adaptées aux effets des changements climatiques ; c) Mettre en place des programmes réguliers de renforcement des capacités au profit des décideurs chargés de la formulation des politiques, des structures opérationnelles et de proximité, des organisation professionnelles et des populations locales ; et d) Identifier et promouvoir les pratiques et savoirs traditionnels d'adaptation et de résilience.

Le dernier engagement consiste à soutenir les programmes d'anticipation et de prévention des catastrophes naturelles et risque climatiques. Il s'agit d'assurer une veille stratégique en matière de changement climatique ; étendre la portée du programme assurance multirisque climatique ; redynamiser l'observatoire national sur la sécheresse et activer les plans sécheresse ; et promouvoir les nouvelles technologies notamment la digitalisation pour la prévention des risques. L'ensemble de ces engagements implique les parties prenantes relevant de: départements ministériels, Parlement, les centres de recherche ,instituts de formation professionnelle, universités, structures de conseil, chambres d'agriculture, communautés locales, etc. Les défis relevés pour la mise en œuvre des actions portent sur le financement, la coordination, les dotations en ressources humaines ainsi que le transfert et l'adoption des technologies par les utilisateurs.

PISTES D'ACTION

Piste d'action 1 : Garantir l'accès de tous à une alimentation sûre et nutritive

Piste d'action 2 : Passage à des modes de consommation durables

Piste d'action 3 : Stimuler la production respectueuse de la nature

Piste d'action 4 : Promouvoir des moyens de subsistance équitables

Piste d'action 5 : Renforcer la résilience aux vulnérabilités, aux chocs et au stress

MOTS-CLÉS

/ Finance

Innovation

Droits de l'homme

L'autonomisation des Femmes et des Jeunes ✓ Politique

, Données et preuves

Gouvernance

Compromis

Environnement et climat

RÉSULTATS POUR CHAQUE THÈME DE DISCUSSION - 3/4

Sujet de discussion : Autonomisation économique des femmes

l'autonomisation des femmes ont été annoncées dans l'ODD5 et réaffirmées dans les cibles de sept autres ODD. Pour le cas de l'autonomisation économique, elle intègre trois dimensions, à savoir le renforcement des opportunités économiques ; la participation dans les processus décisionnels économiques ; et l'amélioration des statuts légaux et des droits. Dans le contexte national, des progrès importants ont été enregistrés à travers la constitution de 2011, la promulgation de textes juridiques, et l'intégration de genre dans les stratégies et programmes de développement. En 2020, le Maroc s'est doté d'un programme national d'autonomisation économique des femmes et des filles, à l'horizon 2030, baptisé Maroc-Attamkine. Malgré les efforts déployés, l'autonomisation économique des femmes se heurte à plusieurs défis. En témoignent les indicateurs statistiques attestant d'écarts importants en faveur des hommes.

Les actions ont concerné quatre engagements Le premier a porté sur l'environnement politique, institutionnel et de gouvernance et a été scindé autour des actions: a) Réformer le cadre juridique et réglementaire en lien avec l'autonomisation économique des femmes ; b) intégrer le genre et l'autonomisation économique dans tous les stratégies et programmes sectoriels et leur déclinaison territoriale; c) Inscrire l'entrepreneuriale féminin dans les plans de développement régionaux et étendre les dispositifs de formation, de pré-professionnalisation et d'insertion professionnelle selon des démarches adaptées aux besoins des femmes ; et d) Mettre en place des mécanismes incitatifs en faveur des femmes entrepreneuses.

Le deuxième engagement vise à doter les femmes de moyens, de connaissances et d'information requis pour l'accès aux opportunités d'emploi, à entrepreneuriale et à l'économie solidaire. Les actions proposées sont : a) Renforcer les programmes de scolarisation des filles et mettre en place un mécanisme de suivi permettant aux élèves non réinscrits d'intégrer une formation d'apprentissage ou professionnelle; b) Mettre en place des dispositifs adaptés sur les offres d'emploi et de formation ; c) Étendre les dispositifs de formation, de pré-professionnalisation et d'insertion professionnelle ; d) Soutenir l'économie solidaire à travers l'accompagnement autour d'unités de production structurées et d'activités génératrices de revenu ; et e) Mettre en place un programme d'accompagnement des coopératives vers le statut entreprise.

Le troisième engagement consiste à soutenir les dispositifs de collecte de données, d'éducation et de suivi évaluation. Les actions sont : a) Actualiser les données sur la participation économique des femmes ; b) Renforcer la sensibilisation au niveau des lycées/collèges, pour encourager les filles à opter pour des filières de formation traditionnellement masculines et le développement de l'esprit d'entrepreneuriat ; et c) développer une base de données statistiques sur l'entrepreneuriat féminin au Maroc pour l'observation des opportunités et des contraintes.

Le quatrième engagement porte sur la promotion d'un contexte socioculturel favorable. En termes d'actions, il s'agit de : a) Concevoir et mettre en œuvre un programme de sensibilisation du grand public pour transformer les mentalités; b) Lancer une campagne média sur l'éducation des filles; c) Illustrer les notions d'égalité H/F dans les manuels scolaires; d) Institutionnaliser des campagnes de sensibilisation au sein des administrations et des entreprises sur la prévention de discrimination; e) Renforcer les infrastructures et les services permettant de réduire les charges familiales, et de faciliter l'insertion professionnelle des femmes; f) Capitaliser sur les expériences réussies.

Ces engagements impliquent: acteurs institutionnels, Haut-commissariat au Plan, INDH, observatoires nationaux, Office du Développement de la Coopération, académies régionales, universités et ONG fémines. Le financement, les délais

d'adoption des textes de lois, et les contraintes d'ordre socio-culturel sont les défis potentiel relevés lors des concertations.

PISTES D'ACTION

Piste d'action 1 : Garantir l'accès de tous à une alimentation sûre et nutritive

Piste d'action 2 : Passage à des modes de consommation durables

Piste d'action 3 : Stimuler la production respectueuse de la nature

Piste d'action 4 : Promouvoir des moyens de subsistance équitables

Piste d'action 5 : Renforcer la résilience aux vulnérabilités, aux chocs et au stress

MOTS-CLÉS

Finance

Innovation

Droits de l'homme

L'autonomisation des Femmes et des Jeunes

Politique

Données et preuves

Gouvernance

Compromis

Environnement et climat

RÉSULTATS POUR CHAQUE THÈME DE DISCUSSION - 4/4

Sujet de discussion : Pertes, gaspillage et gestion des déchets alimentaires et organiques

La question des pertes et gaspillage alimentaires a fait l'objet d'une cible de l'ODD portant sur la consommation et la production durables. Elle a constitué également un moyen pour atteindre les cibles de plusieurs autres ODD. Au Maroc, des estimations récentes ont révélé l'importance des manques à gagner dus aux pertes et au gaspillage alimentaires. Les pertes en post-récoltes des fruits et légumes sont évaluées entre 20 et 40%. Les foyers marocains gaspillent près du tiers de ce qu'ils consomment. Cette problématique commence à se poser et des initiatives ont été lancées depuis 2015 en vue d'élaborer et de mettre en œuvre une stratégie et un plan d'action.

Concernant la question des déchets, elle n'a pas fait l'objet d'un ODD spécifique. Néanmoins, 12 cibles dans 7 ODD lui ont été consacrées. Au Maroc, des progrès ont été consentis en matière de gestion des déchets depuis 2006. Ils ont été concrétisés par la promulgation d'un arsenal juridique ainsi que l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action, notamment le programme national de gestion des déchets ménagers. Toutefois, ce secteur se heurte à plusieurs défis: l'indisponibilité du foncier pour la réalisation des décharges contrôlées, le financement, la communication, la sensibilisation, l'éducation, et le contrôle et le suivi. Le taux de tri des matières recyclables se situe aux alentours de 6-8 %.

Quatre engagements/intentions prioritaires ont été identifiés autour de ces deux questions lors des concertations tenues . Le premier concerne l'environnement politique, institutionnel et de gouvernance. Il a été articulé autour des actions structurantes suivantes : a) Élaborer des projets législatifs sur les pertes et gaspillage ; b)Renforcer l'arsenal juridique sur les déchets ; et c) Activer la concrétisation de l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie et le plan d'action dédiés aux pertes et gaspillage.

Le second engagement a porté sur le renforcement des capacités des chaines de valeur agroalimentaires et du secteur des déchets ainsi que la sensibilisation de la population aux bonnes pratiques. Les actions retenues consistent à appuyer les initiatives de renforcement des capacités des acteurs et à diffuser les connaissances et technologies disponibles ; mettre en œuvre des campagnes de sensibilisation du grand public et au profit des enfants dans les écoles primaires et secondaires. Les domaines d'actions du troisième engagement ont porté sur les programmes de recherche et d'éducation ainsi que la constitution de bases de données et le suivi évaluation, il s'agit de : a) Mettre en place des mécanismes de collecte, de constitution de bases de données et de plateforme de partage des connaissances permettant de quantifier, suivre, et évaluer les progrès réalisés et d'éclairer les décisions des secteurs public et privé, b) Soutenir les investissements dans la recherche pour la mise au point de technologies adaptées aux conditions territoriales et encourager le partenariat public-privé dans ce domaine ; et c) Promouvoir l'introduction de la question des pertes et du gaspillage dans les programmes d'études des universités et des instituts supérieurs ainsi que dans les modules de formation destinés aux professionnels du secteur alimentaire.

Le dernier engagement vise à doter les acteurs de moyens pour qu'ils puissent contribuer à la réduction des pertes et gaspillage et à la transition vers une économie circulaire. Ceci à travers la mobilisation des fonds, le soutien des infrastructures, et l'appui aux collectivités territoriales et aux organisations professionnelles ouvrant dans ces domaines. Les parties prenantes identifiées pour la mise en œuvre de ces engagements comprennent: acteurs institutionnels, collectivités territoriales, opérateurs privés, organisations professionnelles, ONG. La mobilisation des fonds, l'adhésion des acteurs, et la coordination constituent les principaux défis potentiels relevés pour la concrétisation de ces engagements.

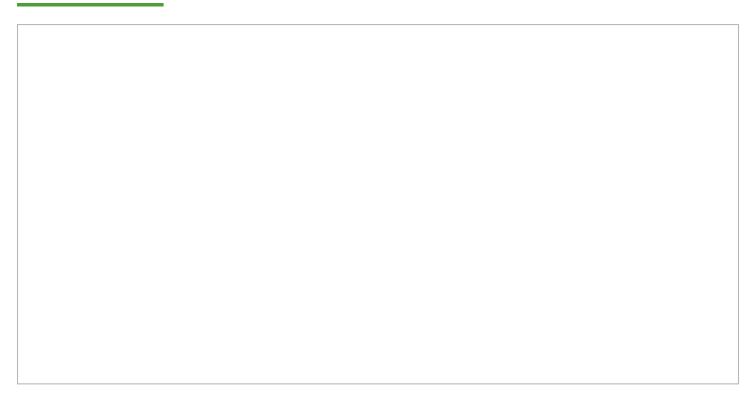
PISTES D'ACTION

- Piste d'action 1 : Garantir l'accès de tous à une alimentation sûre et nutritive
- Piste d'action 2 : Passage à des modes de consommation durables
 - Piste d'action 3 : Stimuler la production respectueuse de la nature
- Piste d'action 4 : Promouvoir des moyens de subsistance équitables
- Piste d'action 5 : Renforcer la résilience aux vulnérabilités, aux chocs et au stress

MOTS-CLÉS

✓ Finance
 ✓ Politique
 ✓ Données et preuves
 Droits de l'homme
 ✓ Gouvernance
 L'autonomisation des Femmes et des Jeunes
 ✓ Environnement et climat

POINTS DE DIVERGENCE



PISTES D'ACTION

Piste d'action 1 : Garantir l'accès de tous à une alimentation sûre et nutritive
Piste d'action 2 : Passage à des modes de consommation durables
Piste d'action 3 : Stimuler la production respectueuse de la nature
Piste d'action 4 : Promouvoir des moyens de subsistance équitables
Piste d'action 5 : Renforcer la résilience aux vulnérabilités, aux chocs et au stress

MOTS-CLÉS

Finance	Politique
Innovation	Données et preuves
Droits de l'homme	Gouvernance
L'autonomisation des Femmes et des Jeunes	Compromis
	Environnement et climat

PIÈCES JOINTES ET LIENS UTILES

PIÈCES JOINTES

- Contribution du Maroc https://summitdialogues.org/wp-content/uploads/2021/08/Contribution-Maroc.pdf
- Annexe 4.1 https://summitdialogues.org/wp-content/uploads/2021/08/Annexe-4.1.pdf
- Annexe 4.2 https://summitdialogues.org/wp-content/uploads/2021/08/Annexe-4.2.pdf
- Annexe 4.3 https://summitdialogues.org/wp-content/uploads/2021/08/Annexe-4.3-1.pdf
- Annexe 4.4 https://summitdialogues.org/wp-content/uploads/2021/08/Annexe-4.4.pdf